



FICHE D'INSCRIPTION AU SELF - ANNEE 2025-2026
MATERNELLE/PRIMAIRE
à retourner impérativement avant le vendredi 15/08/2025

Joindre :

- un chèque (minimum 50 €) qui sera encaissé le lundi 1 septembre 2025

NOM :

PRENOM :

CLASSE :
(ex : MS, CP, etc...)

REGIME : Demi-pension 4 j ☐ 3 j ☐ 2 j ☐ 1 j ☐
 Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐



Nous indiquer la date du 1^{er} repas de votre enfant :

L'inscription est définitive pour l'année sans possibilité de permutation.

Rappel : le repas pris un jour non autorisé est décompté à 8,50 €

Les frais de fonctionnement ne sont pas remboursables.

A le
J'accepte les règles de fonctionnement du self-service
Signature,

ATTENTION :

- Votre enfant ne pourra manger au self **dès le lundi 1 septembre** que si le document ci-dessus nous est bien parvenu **dès que possible et jusqu'au vendredi 15 août 2025 au plus tard (établir une fiche et un chèque pour chaque enfant, préciser «SELF» sur l'enveloppe).**
Un repas exceptionnel, non commandé 48 heures à l'avance, sera facturé 8,50 Euros. Il en sera de même si le solde de votre enfant est négatif. **Aucune dérogation possible.**